Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Autorità federale di vigilanza sui mercati finanziari FINMA
Swiss Financial Market Supervisory Authority FINMA

Journée des assureurs du 19 juin 2026 à Saint-Gall
Stefan Walter, directeur de la FINMA

Surveillance des assurances par la FINMA: fondée sur les risques, proportionnée et adaptée aux spécificités du secteur

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'occasion de la Journée des assureurs, en ma qualité de directeur de la FINMA. L'éventail des thèmes et des efforts que la FINMA partage avec l'ASA en faveur d'une place financière stable, crédible et durable est très large. Je me réjouis d'autant plus que le dialogue direct entre nous soit établi de longue date.

En tant que représentantes et représentants du secteur de l'assurance, vous apportez, Mesdames et Messieurs, une contribution essentielle à la solidité de la place financière suisse. Les entreprises d'assurance contribuent de manière déterminante à la création de valeur et au produit intérieur brut (PIB); elles comptent parmi les piliers de l'économie nationale. Elles créent de la sécurité financière, soutiennent le système de santé, protègent les familles et les entreprises et contribuent à la sécurité juridique. De plus, elles investissent sur les marchés des capitaux et favorisent ainsi la croissance économique. Dans le même temps, la Suisse s'affirme comme une plaque tournante mondiale de la réassurance.

Je voudrais profiter du temps qui m'est accordé pour vous présenter les domaines auxquels la FINMA accorde une attention particulière dans la surveillance des assureurs.

La FINMA évalue les risques du marché de l'assurance de manière différenciée. En règle générale, les flux de paiements y sont bien prévisibles. De même, le risque qu'une multiplication des résiliations entraîne d'importantes sorties de liquidités demeure limité: pour les assurés, de telles résiliations s'accompagnent le plus souvent de désavantages financiers. En outre, le secteur de l'assurance offre la possibilité d'une liquidation ordonnée des portefeuilles: les contrats peuvent être poursuivis de manière contrôlée ou résiliés progressivement, sans mettre immédiatement en péril l'ensemble du système.

Cette possibilité d'une liquidation ordonnée s'appuie précisément sur un dispositif clairement défini. Des mesures d'assainissement ciblées sont également disponibles, notamment des mesures relatives au capital: réduction des fonds propres existants, création de nouveaux fonds propres, conversion de fonds étrangers en fonds propres ou encore réduction des créances. Enfin, en cas de faillite d'un assureur, la fortune liée permet de garantir les prétentions des preneurs d'assurance et des personnes assurées.

Laupenstrasse 27
3003 Berne
Tél. +41 (0)31 327 91 00
www.finma.ch

Je tiens toutefois à souligner un point: la défaillance d'un grand assureur, ou de plusieurs prestataires de taille plus modeste, peut néanmoins avoir des répercussions notables sur l'économie.

Quant au rôle économique et aux modèles d'affaires des assureurs, nous sommes tous d'accord. Comparés à ceux des autres acteurs du secteur financier, ils sont très différents et présentent de fortes spécificités. Il en découle la nécessité d'une réglementation et d'une surveillance différenciées.

Ces particularités se reflètent précisément dans les évolutions réglementaires, avec des conséquences claires pour la pratique et la responsabilité individuelle des assureurs.

Les révisions partielles de la LSA et de l'OS ont, d'une part, renforcé la protection des assurés au point de vente, c'est-à-dire lors du conseil à la clientèle et de la communication des rémunérations de distribution. D'autre part, la réglementation des activités de placement est devenue davantage fondée sur des principes. Par ailleurs, divers allègements ont été introduits pour les assureurs, par exemple dans les affaires avec les preneurs d'assurance professionnels. Autant de facteurs qui favorisent, d'un côté, la protection de la clientèle et, de l'autre, la responsabilité individuelle ainsi que la libéralisation: ils répondent pleinement aux objectifs de la FINMA.

Mais comment ces révisions partielles ont-elles concrètement modifié la surveillance des assurances? Permettez-moi de vous en donner trois exemples, dans les domaines de la fortune liée, de l'assurance-vie et de l'intermédiation en assurance.

Un exemple parlant est celui de la fortune liée et du principe de la personne prudente. Ce principe incarne en effet un changement de cap clair: délaisser les prescriptions rigides au profit de la question des compétences. Ce qui est déterminant n'est plus seulement le choix du placement, mais la capacité de l'entreprise d'assurance à le gérer de manière responsable. Cela signifie davantage de liberté et de responsabilité individuelle. Car les placements pouvant être affectés à la fortune liée dépendent directement des capacités de l'entreprise.

Cette liberté connaît toutefois des limites claires. La fortune liée servant à protéger les assurés, les placements complexes et risqués, tels que le *private credit*, requièrent l'approbation de la FINMA.

Au fond, tout est affaire d'équilibre: le juste équilibre entre responsabilité individuelle et sécurité. Ce n'est que lorsque les deux se conjuguent que le système demeure stable et digne de confiance.

Un deuxième exemple concerne les règles de *suitability* applicables aux assurances-vie qualifiées, c'est-à-dire aux produits d'assurance pour lesquels le preneur supporte lui-même un risque de perte durant la phase d'épargne. Là encore, l'enjeu dépasse l'établissement de simples règles. Il s'agit de transparence et de responsabilité dans la relation avec la clientèle.

Concrètement: les assureurs doivent rendre leurs produits compréhensibles. Cela passe par des exemples chiffrés clairs sur les rendements attendus, une présentation transparente des coûts dans

les offres et une feuille d'information de base standardisée. Dans le même temps, la transparence ne suffit pas à elle seule.
Une vérification de l'adéquation s'impose également. En d'autres termes, il convient de s'assurer qu'un produit corresponde réellement à la situation et aux connaissances du client.

Enfin, l'obligation de rendre compte est elle aussi renforcée. Les conseils prodigués doivent être documentés et rendus compréhensibles pour le client.

Là encore, le même principe fondamental se dégage: davantage de responsabilité, tant du côté des prestataires que dans la relation avec la clientèle.

Un troisième exemple est le renforcement de la surveillance des intermédiaires.

Concrètement, les exigences applicables aux intermédiaires d'assurance ont été étoffées, en particulier en matière de formation initiale et continue et d'obligations d'information au point de vente. Il s'agit de garantir que les intermédiaires disposent des compétences techniques nécessaires. La transparence des rémunérations dans l'intermédiation non liée a en outre été renforcée. Les clients doivent pouvoir mieux comprendre comment ces intermédiaires sont rémunérés: une étape importante pour mettre au jour d'éventuelles incitations inopportunes.

Enfin, là aussi, la surveillance de la FINMA est conçue de manière très différenciée. Elle intervient là où elle soupçonne des abus systématiques. Les ressources sont engagées de façon rigoureusement axée sur les risques. En d'autres termes: celui qui fait bien les choses n'entendra guère parler de la FINMA.

Qu'est-ce que cela implique concrètement pour la mise en œuvre de la surveillance?

Au cœur de notre action figure une approche fondée sur les risques et proportionnée. «Fondée sur les risques» veut dire que nous orientons rigoureusement notre surveillance en fonction des risques propres à chaque entreprise d'assurance. Dans ce cadre, nos équipes de *key account managers* jouent un rôle central. Elles travaillent sur la base de données, tiennent compte du modèle d'affaires concerné, mènent des analyses de risques approfondies et en déduisent un programme de surveillance ciblé. Ces analyses sont complétées par des analyses horizontales systématiques, adaptées à chaque secteur, qui permettent d'avoir une vision plus large des risques majeurs.

Parallèlement, notre nouvelle structure organisationnelle renforce l'équilibre entre les risques propres à chaque entreprise et les risques transversaux. Les *key account managers* s'appuient sur une expertise propre à l'assurance, par exemple dans les domaines des placements ou des provisions, ainsi que sur un savoir-faire spécifique à chaque branche, notamment dans l'assurance-maladie complémentaire ou l'assurance-vie.

De son côté, la division Expertise intégrée des risques apporte des connaissances spécialisées supplémentaires, de nature transversale: risques de crédit et de marché, cyberrisques, gouvernance,

lutte contre le blanchiment d'argent ou encore sanctions. En complément, nous recourons davantage à des contrôles sur place indépendants, menés par des équipes dotées d'une expertise en assurance et, au besoin, renforcées par des spécialistes.

Là aussi le principe de proportionnalité s'applique: l'intensité de la surveillance dépend de la taille, du modèle d'affaires, du domaine d'activité et du profil de risque de l'assureur. La situation des petits assureurs est en outre prise en compte, via un régime spécifique leur étant réservé.
Nous garantissons ainsi une surveillance qui n'est pas seulement efficace, mais aussi proportionnée, ciblée et efficiente.

L'ensemble de ce dispositif est complété par notre action internationale en matière de *policies*. Car nous n'évoluons pas sur un marché isolé. Il est d'autant plus important de contribuer activement à l'élaboration des bonnes pratiques internationales tout en préservant les intérêts de la Suisse. Cela se traduit notamment par notre participation à l'élaboration de *sound practices* internationales, qui servent de référence pour une surveillance efficace. Dans le même temps, nous œuvrons en faveur du meilleur accès au marché possible: nous soutenons par exemple le Secrétariat d'État aux questions financières internationales sur des sujets tels que les conditions de concurrence équitables avec l'UE et l'accès au marché.
La reconnaissance de la surveillance suisse de la solvabilité demeure un point central, en particulier celle du Test suisse de solvabilité (SST) en tant que modèle de solvabilité. Elle est déterminante pour assurer tant l'équivalence avec l'UE que la compétitivité internationale de la place d'assurance suisse pour les groupes d'assurance actifs au niveau international (*internationally active insurance groups*, IAIG).

J'aimerais à présent vous présenter les axes de surveillance que la FINMA privilégiera dans un avenir proche. J'établirai aussi un lien avec le thème de la journée.

Notre activité de surveillance est marquée par des risques systémiques croissants, qui doivent être appréhendés de manière transversale, même s'ils se manifestent différemment selon le domaine de surveillance. Nous observons en particulier des évolutions macroéconomiques et géopolitiques, une hausse de l'endettement public, une multiplication des barrières commerciales et des sanctions ainsi que des risques liés aux acteurs non bancaires qui assument des fonctions de type bancaire. De tels facteurs peuvent déclencher des chocs externes susceptibles de se propager à la place financière suisse, et donc aux entreprises d'assurance.

Dans ce contexte, des éléments centraux de la surveillance restent au premier plan: en particulier le Test suisse de solvabilité ainsi que les questions de liquidité. Tous deux sont déterminants pour garantir la résilience des assureurs, y compris dans un environnement exigeant.

En lien avec le thème de la journée, l'«assurabilité», les **nouveaux risques** revêtent une grande importance pour la FINMA. Lorsque nous parlons de nouveaux risques dans le secteur de l'assurance, notre activité de surveillance se concentre en particulier sur les cyberrisques et les risques climatiques. Il s'agit avant tout de comprendre comment les risques des entreprises

d’assurance ont évolué ces dernières années et comment renforcer encore leur résilience face à l’émergence de nouveaux risques.

S’agissant des cyberrisques, cela concerne en particulier les risques liés à l’externalisation croissante d’activités commerciales à des tiers *(outsourcing)*. Le progrès technologique, les solutions de *cloud* et une complexité croissante font qu’une part toujours plus grande de l’informatique critique pour l’activité est externalisée à des tiers.

Le problème est le suivant: environ un tiers des cyberattaques signalées passent indirectement par de tels tiers. Et plus les systèmes critiques se concentrent auprès d’un petit nombre de prestataires, plus le risque de concentration s’accroît, avec des répercussions possibles sur les assurés et sur l’ensemble de la place financière.

La bonne nouvelle: Comparée à celle d’autres établissements financiers, l’externalisation reste aujourd’hui moins marquée chez les assureurs. De plus, les externalisations significatives des assureurs sont examinées dans le cadre du plan d’exploitation. Mais la tendance est à la hausse. C’est pourquoi la FINMA a défini des exigences claires pour la gestion des risques liés à l’externalisation.

Le message est clair: l’externalisation crée de l’efficience, mais elle déplace les risques. Et ce sont précisément ces risques qu’il faut comprendre, piloter et surveiller.

Un autre thème prioritaire de la FINMA réside dans les risques climatiques, qui représentent eux aussi une menace croissante pour les établissements financiers et la place financière.

Le 28 mai 2025, le village de Blatten, dans le canton du Valais, a été enseveli sous un important éboulement.

Nos pensées sont allées aux personnes touchées ainsi qu’à Matthias Bellwald, président de la commune, qui a su donner une voix à son village meurtri et trouver, dans la crise, les mots justes. Nous nous réjouissons tous de sa présence parmi nous aujourd’hui, à la Journée des assureurs.

Le cas de Blatten nous montre avec une dureté et une clarté sans équivoque pourquoi les assurances doivent se pencher sur les risques liés au changement climatique et à la transformation des milieux naturels. Ces risques provoquent des dommages dévastateurs et imprévus, lourds de risques notamment financiers.

Mais nous partageons aussi l’avis de l’ASA et soutenons son message: «*La Suisse est et demeure assurable face aux risques naturels».*

Nous constatons nous aussi, d’un point de vue actuariel, que l’augmentation de la valeur des biens assurés est le principal moteur de la hausse des montants des sinistres et que le changement climatique ne modifiera pas cette donne à court terme. L’effet des risques climatiques physiques est

néanmoins déjà perceptible; il devrait s'accentuer à l'avenir et modifier structurellement la situation de risque. C'est pourquoi la FINMA reste active dans ce domaine et estime qu'il faut agir pour assurer le bon fonctionnement de la place financière suisse face aux risques climatiques et protéger au mieux les clients des marchés financiers. Nous constatons toutefois que les assureurs s'emploient activement à intégrer ces risques dans l'ensemble de leur gestion des risques, accomplissant par là un précieux travail de prévention.

J'en viens à présent à d'autres priorités de surveillance actuelles de la FINMA dans le secteur de l'assurance. Sans grande surprise pour vous, elles concernent les assureurs proposant des assurances-maladie complémentaires et l'intermédiation en assurance.

Dans l'assurance-maladie complémentaire, la question centrale est celle de la facturation des prestations. Très concrètement, l'enjeu est simple: des prix transparents et équitables. Car ce sont, au bout du compte, les assurés qui supportent ces coûts à travers leurs primes.

La FINMA suit ce dossier de près depuis plusieurs années, et des progrès ont été réalisés. Les prestations supplémentaires sont aujourd'hui définies plus clairement, les prix ont été ajustés et certains prestataires opaques ont été exclus.

Mais les problèmes ne sont pas encore résolus. Certains prix restent nettement supérieurs aux évaluations établies par les assureurs eux-mêmes. Et toutes les prestations ne reposent pas sur des modèles de facturation transparents et conformes aux règles. Les problèmes subsistants se manifestent surtout chez les fournisseurs de prestations des cantons de Genève et de Vaud ainsi que chez certains assureurs proposant des assurances-maladie complémentaires.

Il incombe aux assureurs de remédier rapidement et de manière contraignante aux défauts constatés. Et tant que cela n'est pas garanti, la FINMA n'approuvera aucun nouveau produit auprès des assureurs concernés.

S'agissant de la surveillance des intermédiaires d'assurance non liés, nous avons organisé avant-hier à Berne un grand symposium réunissant quelque 1000 participants. Comme vous l'avez sans doute appris par les médias, deux ans et demi après l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation des intermédiaires, de nombreux acteurs du marché exercent encore leur activité sans droit. Les questions juridiques d'interprétation et la tenue du registre des intermédiaires continuent de nous mobiliser intensément. Nous sommes sur la bonne voie et notre surveillance porte ses fruits. Mais il reste beaucoup à faire, et nous continuerons de nous engager avec détermination pour que les assurés, en Suisse, puissent compter sur une intermédiation en assurance fiable et solide.

Permettez-moi de conclure par une synthèse.

Dans le secteur de l'assurance, la FINMA exerce une surveillance hautement différenciée.

Nous conservons toujours une vision d’ensemble, en particulier là où des risques externes croissants peuvent se propager au marché financier suisse.

Dans le même temps, nous tenons compte du fait que ces risques se manifestent différemment selon le modèle d’affaires et le rôle de chaque assureur. C’est là qu’intervient la surveillance adaptée aux spécificités du secteur. Celle-ci est clairement fondée sur les risques et proportionnée. Une compréhension approfondie de la branche y joue un rôle central. Elle nous permet de définir des priorités de surveillance ciblées, en fonction du modèle d’affaires, du profil de risque et de la taille de chaque entreprise.

En d’autres termes: nous conjuguons la vision d’ensemble avec une compréhension claire du détail. C’est précisément cette combinaison qui est déterminante pour garantir une surveillance efficace, appropriée et tournée vers l’avenir, y compris dans un environnement toujours plus exigeant.

Dans cet esprit, je vous remercie chaleureusement de votre engagement quotidien en faveur d’un marché financier suisse stable et d’une protection efficace des assurés. Mes remerciements particuliers vont au comité d’organisation, qui nous a réunis aujourd’hui à Saint-Gall. Je me réjouis de poursuivre les échanges avec vous.